

Mémoire présenté au Comité spécial de la Chambre des communes sur la réforme électorale

Le 4 octobre 2016

David Potter

Recommandation 1 : réaliser l'égalité entre les sexes

Réaménager les circonscriptions de manière à ce qu'une moitié soit constituée de femmes et l'autre moitié d'hommes.

Cela mettrait la représentation des sexes sur la même base solide que la représentation géographique et nous bénéficierions ainsi de deux égalités.

D'abord, cela permettrait presque d'atteindre l'égalité du nombre de femmes et d'hommes à la Chambre des communes. Massivement, les circonscriptions de femmes éliraient des femmes et les circonscriptions d'hommes des hommes, de la même manière que les Ontariens élisent massivement des Ontariens.

Ensuite, cela permettrait d'assurer une défense très efficace des intérêts respectifs des femmes et des hommes. Les députés élus dans les circonscriptions de femmes auraient une responsabilité plus grande et un mandat beaucoup plus fort pour défendre les intérêts des femmes que les députés élus dans des circonscriptions où les deux sexes sont représentés, et ce serait la même chose pour les hommes.

Aucun autre système électoral n'offre, fut-ce de loin, la fiabilité d'une répartition numérique égale ou n'assoit la défense des intérêts respectifs des sexes sur une base aussi solide.

Recommandation 2 : rehausser le pouvoir de l'électorat

S'assurer que le parti ou la coalition qui forme le gouvernement correspond au choix du consensus de l'électorat :

- 1. en déterminant le choix de l'électorat par un vote alternatif instantané (VAI) basé sur le vote populaire,**
- 2. en s'assurant que ce choix fait l'objet d'une majorité des votes à la Chambre des communes en lui accordant plus de votes par procuration, de votes pondérés ou de membres de listes.**

Cela donnerait à l'électorat le pouvoir d'élire de manière fiable un gouvernement qui puisse se vanter de correspondre au choix populaire. Aucun autre système électoral ne fait cela.

Les systèmes proportionnels remettent la décision de savoir qui assurera le pouvoir entre les mains des politiciens, lesquels forment une coalition gouvernementale au terme de négociations postélectorales.

Les systèmes dits de la majorité, bien qu'ils permettent habituellement à l'électorat seul de décider qui gouvernera, souffrent de distorsions quant à la distribution du soutien des partis dans les circonscriptions et à un concept affaibli du choix populaire : pluralité plutôt que consensus.

Pourquoi ne pas « faire l'envie » des systèmes d'autres pays?

Voilà une belle occasion pour le Canada de faire une contribution forte au reste du monde. La démocratie est importante. Nous sommes une force novatrice. Les systèmes des autres pays sont relativement peu novateurs sur le plan de l'égalité des sexes et de l'habilitation des électeurs. Nous ne devrions pas nous contenter de copier l'un d'eux.

L'égalité entre les sexes est importante. Les intérêts des femmes diffèrent de ceux des hommes de nombreuses manières. Les femmes vivent plus longtemps, gagnent moins et assument une part plus importante du fardeau des soins aux plus jeunes et aux plus âgés. La parité numérique et la défense effective sont des facteurs essentiels pour garantir que les intérêts des femmes sont adéquatement pris en considération.

La reconnaissance de pouvoirs à l'électorat est importante parce que c'est la raison d'être fondamentale des élections, la base même de la démocratie. Le pouvoir le plus important que les élections accordent aux électeurs est de choisir ses gouvernants. Cela permet à l'électorat de tenir le gouvernement en place responsable de son palmarès passé et de choisir les orientations des politiques gouvernementales à venir.

Éléments d'aménagement

Recommandation 1

Les commissions de délimitation des frontières des provinces seraient invitées à créer des circonscriptions entièrement constituées de femmes ou d'hommes suivant les possibilités. Étant donné que cela exigerait que les circonscriptions soient deux fois plus grandes pour que le nombre de députés reste invariable, et vu que dans les régions éloignées les circonscriptions sont déjà très grandes, les commissions auraient le droit de créer des circonscriptions à électorat mixte dans ces régions.

Pour que la mise en place se fasse avant la prochaine élection, les commissions pourraient se contenter d'apparier les circonscriptions existantes sans réaménagement de frontières. Par exemple, les deux circonscriptions de Don Valley Est et Don Valley Ouest pourraient être remplacées par la circonscription de femmes de Don Valley et la circonscription d'hommes de Don Valley.

Recommandation 2

Le VAI serait également utilisé dans les circonscriptions.

Afin de respecter les garanties constitutionnelles consenties aux provinces et aux territoires, le processus VAI du vote populaire pondérerait les votes. Par exemple, les votes de l'Île-du-Prince-Édouard se verraient accorder une pondération plus importante que ceux de l'Ontario afin que l'Île continue d'avoir le même type d'influence que maintenant dans le choix du gouvernement, avec ses quatre sièges assurés.

Les partis auraient le droit de faire des coalitions et se rapporteraient en ce sens à Élections Canada. Ils seraient considérés comme un parti unique aux fins du processus VAI du vote populaire. S'ils formaient le gouvernement, les votes par procuration ou les sièges de listes additionnels seraient partagés proportionnellement entre les membres de la coalition, ou leurs votes auraient le même poids.

Inconvénients des systèmes des autres pays

Égalité des sexes

Peu d'autres pays se rapprochent de l'égalité numérique entre les sexes, et ce sont des cas particuliers. Il y a vraisemblablement des raisons à leur relatif succès autres que leur système électoral.

En fait, le système électoral qui peut manifestement le plus améliorer l'équilibre numérique est la liste fermée. Une liste fermée donne aux dirigeants du parti un contrôle important sur l'équilibre entre les sexes vu qu'ils peuvent inscrire plus de femmes que d'hommes sur la liste. Le fait que les pays à liste fermée ne s'approchent pas de manière fiable de la parité numérique donne à penser que c'est parce que leurs dirigeants ne le veulent pas. Les listes fermées peuvent améliorer l'équilibre entre les sexes, mais elles ne font pas la parité.

Puis encore, les femmes qui sont inscrites sur les listes par des partis à dominante masculine ne sont pas nécessairement des militantes pour les droits des femmes.

Reconnaître des pouvoirs à l'électorat

VAI

Au niveau de la circonscription, le VAI est supérieur au MUT parce qu'il laisse l'électorat choisir un représentant qui peut fortement prétendre à la faveur populaire et non seulement celui qui a la prédilection de la plus importante minorité.

Au niveau du vote populaire, il permet, comme exercice statistique, de déterminer quel parti ou quelle coalition peut le plus légitimement se revendiquer comme le choix de gouvernement de l'électorat. Mais il manque un mécanisme pour garantir que le parti ou la coalition est apte à gouverner. L'exercice statistique peut parfois seulement révéler que c'est le « mauvais » gouvernement qui a été élu.

RP

La représentation proportionnelle déshabilite partiellement l'électorat en faisant passer des citoyens aux partis la décision définitive du choix des dirigeants. Cela nuit à la capacité de l'électorat de tenir le gouvernement responsable et de choisir l'orientation des futures politiques. Puis encore, en décidant qui va diriger le pays, les partis seront mus par leurs propres intérêts, lesquels peuvent conduire à former des gouvernements qui ne respectent pas les préférences exprimées par l'électorat.

Par exemple, si les élections fédérales de 2004 et de 2015 s'étaient tenues dans un système de RP, aucun parti n'aurait eu de majorité et, comme le veut la pratique courante, une coalition en aurait résulté. Une coalition NPD-Parti conservateur étant impraticable pour cause d'incompatibilité politique, les libéraux auraient été libres de choisir soit le NPD, soit les conservateurs comme partenaires de coalition. Les intérêts des libéraux auraient favorisé le NPD en lui donnant une position plus prépondérante que ce n'aurait été le cas avec les conservateurs. Même si l'électorat préférerait de loin les conservateurs aux néo-démocrates (32 % du vote populaire contre 20 % en 2015), il se serait vraisemblablement fait imposer une coalition de centre gauche.

Après les élections de 2006, 2008 et 2011, une coalition Parti libéral-NPD aurait également dû inclure le Bloc Québécois ou le Parti vert, ou en obtenir l'appui. Ce parti aurait eu une influence sur les orientations gouvernementales très disproportionnée par rapport à ce qu'avait été son soutien électoral.

Ces exemples montrent combien il serait difficile pour l'électorat de tenir un gouvernement en place responsable en l'expulsant du pouvoir, et jusqu'à quel point les intérêts des partis plutôt que les choix de l'électorat peuvent finalement exercer un poids déterminant sur les orientations politiques.

La proportionnalité est parfois présentée comme la plus importante caractéristique d'un système électoral. Elle ne l'est pas. L'habilitation des électeurs l'est et, comme le montrent les exemples ci-devant, les deux peuvent être incompatibles.

La proportionnalité est parfois décrite comme l'essence même de l'équité. C'est là une vision inadéquate de l'équité.

Premièrement, elle ne tient pas compte du soutien accordé au second choix. Par exemple, supposons que deux partis soient à égalité dans le soutien au premier choix et que l'un ait beaucoup plus de soutien au second choix en plus d'avoir plus de sièges que l'autre. Cela est juste, les sièges supplémentaires étant justifiés par le plus fort soutien au second choix. Or, le concept d'équité inhérent à la proportionnalité nie cela.

Deuxièmement, cela est basé sur l'intérêt des partis plutôt que sur celui des électeurs. Or, les partis devaient être les serviteurs des citoyens et l'équité pour eux ne devrait inquiéter que dans la mesure où elle améliore le service qu'ils rendent à la nation.

Troisièmement, cela se focalise sur le nombre de sièges plutôt que sur la question plus importante, même pour les partis, de savoir qui exerce le pouvoir. L'exemple de 2015 mentionné plus haut montre qu'un nombre de sièges proportionnel peut être injuste pour les partis vu que le choix des gouvernants est négocié. Dans cet exemple, le soutien beaucoup plus important des conservateurs par rapport au NPD ne leur donne pas un pouvoir de négociation plus grand et, en fait, les rend moins attrayants comme partenaires pour les libéraux.

La RP est parfois dépeinte comme garantissant que les gouvernements jouissent de la majorité du soutien électoral. Mais cela repose sur la douteuse supposition que le vote pour un parti implique un soutien à toute coalition que celui-ci peut joindre. Par exemple, un électeur libéral de centre droit est présumé soutenir une coalition Parti libéral-NPD de centre gauche. Même si c'était vrai, cela équivaldrait à rassembler de multiples soutiens. Dans l'exemple de 2015, une coalition libéraux-NPD pourrait revendiquer 60 % du « soutien », mais sur la même base, une coalition libéraux-conservateurs pourrait revendiquer 72 % du « soutien ». Lorsqu'on cumule, la majorité est un obstacle mineur et ce n'est pas nécessairement la plus importante majorité qui gouverne.

Conclusion

L'acceptation des deux recommandations présentées dans ce mémoire ferait du système électoral canadien le meilleur système électoral au monde. Elles pourraient toutes deux être mises en œuvre à temps pour la prochaine élection.